



Royaume du Maroc
Cour des comptes

Communiqué

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a bien voulu nommer quarante-neuf (49) auditeurs de la Cour des comptes en tant que magistrats au sein des Cours régionales des comptes. La répartition des magistrats nommés, sur les différentes Cours régionales des comptes, se présente comme suit :

- La Cour régionale des comptes de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima : trois (3) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région de l'Oriental : cinq (5) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Fès-Meknès : cinq (5) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Béni Mellal-Khénifra : six (6) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Casablanca-Settat : cinq (5) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Marrakech-Safi : cinq (5) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Drâa-Tafilalet : six (6) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Souss-Massa : quatre (4) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Guelmim-Oued Noun : cinq (5) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Laâyoune-Sakia El Hamra : trois (3) magistrats ;
- La Cour régionale des comptes de la région Dakhla-Oued Ed-Dahab : deux (2) magistrats.

